

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

7 juillet 2016

Résumé des coprésidents
Réunion du Comité du CTF
Oaxaca (Mexique)
Jeudi 16 juin 2016

Coprésidents

M. Saurabh Vijay (Inde)
Mme Kate Hughes (Royaume-Uni)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE

1. La réunion est ouverte par les coprésidents du Comité du CTF, M. Saurabh Vijay (Inde), représentant les pays bénéficiaires, et Mme Kate Hughes (Royaume-Uni), représentant les pays contributeurs

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Les membres du Comité du CTF adoptent l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote CTF/TFC.17/1. En approuvant l'ordre du jour, le Comité prend note de la demande du membre canadien du Comité d'examiner le point relatif à la *Politique de gestion de la réserve de projet et d'annulation des projets du CTF* dans les Questions diverses.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL DU CTF

3. Le Comité du CTF examine le document CTF/TFC.17/4, intitulé *Rapport d'activité semestriel du CTF* et prend note des progrès accomplis dans le cadre des travaux du CTF. Le Comité apprécie l'analyse effectuée par l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, sur la disponibilité des ressources, l'examen de la réserve de projets et l'ampleur du déficit de ressources attendu.

4. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF et aux BMD de poursuivre l'examen des projets et programmes dont le financement a été approuvé par le Comité, mais pas encore par les BMD, en vue de continuer à identifier les projets et sous-projets à l'arrêt dans le cadre des programmes et le montant de financement qui pourrait être débloqué et réaffecté aux projets en cours et aux programmes de la réserve, conformément à la politique de gestion de la réserve de projets et d'annulation de projets devant être approuvée par le Comité du CTF.

5. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF de collaborer avec les BMD et l'Administrateur pour tenir à jour les informations sur la réserve de projets et les ressources disponibles en vue d'aider le Comité à prendre des décisions efficaces.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. NOUVELLES MODALITES DE FINANCEMENT DU CTF

6. Dans le contexte de la discussion sur les orientations stratégiques des CIF tenue lors de la réunion conjointe des comités du CTF et du SCF, le Comité du CTF a examiné le document CTF/TFC.17/4, intitulé *Orientation stratégique future du CTF*.

7. Ayant examiné les résultats obtenus, le Comité prend note des enseignements tirés et des éléments relatifs à l'orientation stratégique future du CTF, et note que les éléments essentiels suivants pourraient guider les activités futures du CTF, le cas échéant :

- a) préserver les atouts du CTF, à savoir la flexibilité des instruments de financement, la capacité de mobiliser des financements privés et son niveau d'appétence pour le risque ;
- b) veiller à appliquer des niveaux de concessionnalité efficaces, ciblés et adaptés ;

- c) adopter une approche programmatique renforcée axée sur les thèmes porteurs de changements profonds tout en respectant le principe de l'appropriation par les pays ;
- d) s'engager dans les domaines d'investissement prioritaires et dans des domaines novateurs ;
et
- e) explorer de nouvelles modalités de financement susceptibles d'accroître l'autonomie financière du CTF,

8. Sans préjuger de la décision d'entreprendre ou non des opérations dans le futur, le Comité se félicite des options proposées concernant les modalités de financement futures et a indiqué qu'il souhaitait examiner plus avant ces options conformément aux discussions engagées par le Comité, et demande à l'Unité administrative des CIF, en concertation avec les BMD et l'Administrateur,

- a) d'examiner et de proposer les modifications devant être apportées aux documents actuels du CTF pour la mise en œuvre de l'approche programmatique proposée ; et
- b) d'élaborer des propositions concrètes concernant les domaines d'investissement prioritaires et les domaines novateurs qui pourraient être soumises à l'approbation du Comité dans un délai de 12 à 18 mois, en concertation avec les pays bénéficiaires, pour examen par le Comité à sa réunion de décembre 2016.

9. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF et à l'Administrateur de mener auprès des contributeurs toutes les consultations nécessaires sur la mise à disposition des remboursements (et de tous les autres actifs disponibles dans le CTF) qui devront être utilisés conformément à une décision du Comité et de s'accorder dès que possible avec les contributeurs sur les mécanismes nécessaires. Le Comité invite chacun des contributeurs à solliciter, le cas échéant, une décision de principe sur la mise à disposition des remboursements le plus rapidement possible, en vue d'une décision d'ici à décembre 2016.

10. Le Comité prend note des réflexions engagées et de l'analyse menée par l'Unité administrative des CIF, en concertation avec les BMD et l'Administrateur, sur les nouvelles modalités de financement dans l'optique de l'utilisation des remboursements et de la mobilisation de capitaux supplémentaires auprès de sources publiques et privées. Le Comité prend également note des questions identifiées dans le document qui nécessitent une analyse plus approfondie.

11. À cet égard, le Comité demande à l'Unité administrative des CIF, en étroite collaboration avec les BMD et l'Administrateur, d'effectuer une première évaluation préalable (comprenant une évaluation des actifs actuels du CTF par une agence de notation de crédit et l'établissement des modèles financiers nécessaires). Le Comité demande également aux BMD de fournir rapidement les informations nécessaires pour conduire cette évaluation préalable.

12. Le Comité demande en outre à l'Unité administrative des CIF de procéder en temps voulu aux examens internes nécessaires au sein de la Banque mondiale sur les nouvelles modalités de financement. Les propositions relatives aux nouvelles modalités de financement doivent être élaborées de telle sorte qu'elles n'affectent pas la capacité du CTF à rembourser ses prêts, tout en tenant compte des dispositions existantes entre les pourvoyeurs de prêts, de dons et de capitaux.

13. Le Comité demande également à l'Unité administrative des CIF et à l'Administrateur de renforcer le système actuel de gestion financière du CTF, notamment en ce qui concerne la gestion et le suivi des risques de portefeuille, afin de soutenir toute nouvelle modalité de financement éventuelle. L'Unité administrative des CIF et l'Administrateur consulteront régulièrement le Comité et l'informeront de l'avancement de ces activités, comme indiqué aux paragraphes 11 à 13, et présenteront un rapport d'étape d'ici à la mi-septembre 2016.

14. Parallèlement à l'élaboration des nouvelles modalités de financement et aux consultations avec les pays bénéficiaires et les contributeurs, le Comité demande en outre à l'Unité administrative des CIF, aux BMD et à l'Administrateur d'étudier toute modification nécessaire des mécanismes de gouvernance, des accords juridiques et des documents actuels du CTF et d'engager dès que possible toute autre consultation nécessaire avec les parties concernées, notamment avec les pays bénéficiaires, et de maintenir en place un groupe de travail sur cette question.

15. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, de présenter dès que possible des documents cohérents et complets sur les questions susmentionnées, notamment sur les choix d'orientation et les arbitrages correspondants, pour examen par le Comité par courrier ou lors de ses réunions ultérieures. À cet égard, le Comité demande, en outre, à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, de présenter, à titre indicatif, au plus tard à la fin juillet 2016, un calendrier et une suite d'actions.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

16. Le Comité du CTF demande à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, de réviser la *Politique de gestion de la réserve de projets et d'annulation des projets du CTF*, en tenant compte des commentaires fournis par les membres du Comité lors de la réunion, et de distribuer un document révisé pour décision par courrier d'ici à la fin juillet 2016.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE

17. La réunion est déclarée close le jeudi 16 juin 2016.